



CONTRÔLES ANTE ET POST MORTEM EN ABATTOIR (1.5 jour)

OBJECTIFS

Acquérir les connaissances nécessaires à la mise en place des postes de retrait anté-mortem et post-mortem, reconnaître les lésions, effectuer le retrait correspondant et le diriger vers la bonne catégorie de sous produit.

PROGRAMME

- Comprendre le contexte réglementaire, le rôle des opérateurs et les risques sanitaires en abattoir :

Environnement réglementaire, Les risques sanitaires en abattoir, Positionnement des opérateurs...

- Savoir maîtriser les dangers sanitaires en abattoir : l'information sur la chaîne alimentaire (ICA) :

Présentation des différents modèles, Les critères d'alerte et conduite à tenir, Enregistrement du contrôle, Évaluation du personnel contrôlant l'ICA par le service officiel, Examen pratique de contrôle de fiches ICA...

- Savoir mettre en place et effectuer les contrôles ante-mortem et post-mortem):

Le contrôle à réception des animaux vivants, Les contrôles post-mortem, Le tri des sous produits, Enregistrement et traçabilité des retraits...

- Etre capable de valider les connaissances nécessaires à la délivrance de l'habilitation officielle.



Jeudis 18 et 25 avril 2019

à Auch et Seissan (Gers - 32)



Intervenants : Pascal WURTZ, formateur SOCSA Agroalimentaire.

Responsable de formation : Charleyne BARTHOMEUF

Méthodes pédagogiques : Apports théoriques en salle et démonstration en abattoir.

BULLETIN D'INSCRIPTION

FORMATION : Contrôles ante et post-mortem en abattoir

DATES : Jeudi 18 et 25 avril 2019

NOM :

PRENOM :

ENTREPRISE :

ADRESSE :

CODE POSTAL : **COMMUNE :**

TELEPHONE :

EMAIL :

DATE DE NAISSANCE (exigée par VIVEA) :

PRÉCISIONS SUR VOTRE STATUT :

- Chef d'exploitation Cotisant(e) solidaire
 Salarié(e) Porteur de projet
 Autre, précisez

J'autorise la Confédération paysanne 32 à communiquer mes coordonnées pour un éventuel covoiturage.

En m'inscrivant à cette formation j'accepte les conditions générales de services de la Confédération paysanne du Gers

Fait à Le

Signature :

VOS ATTENTES POUR CETTE FORMATION

Quelles sont les nouvelles pratiques, méthodes et connaissances que je souhaite acquérir ?

.....
.....

Inscription :

Veuillez retourner le bulletin d'inscription accompagné d'un **chèque de caution de 100 euros avant le 2 avril** à l'adresse suivante :



Confédération paysanne du Gers

1 rue Dupont de l'Eure

32000 Auch

Pour plus de renseignements, contactez nous au :
05 62 05 30 37 ou contact@gers-confederationpaysanne.fr.



FORMATION PROFESSIONNELLE

N° d'activité de formation : 73320031132

ÊTRE DÉLÉGUÉ SAFER

INFORMATIONS PRATIQUES

Durée : 10h30 heures.

Public : Eleveur abattant à la ferme.

Pré-requis : Aucun.

Lieu et horaires : 18 avril à Auch (Conseil départemental) et 25 avril à Seissan (Cuma Bio tout terrain). De 9h30 à 17h30 le 18 avril et de 13h30 à 17h30 le 25 avril.

Repas de midi : Repas pris sur place. Amenez un pique-nique à partager entre tous.

Coût et prises en charge

Coût de la formation : nous consulter. La totalité du coût de la formation peut être pris en charge par VIVEA pour les personnes éligibles (agriculteurs et porteurs de projet).

Salariés : Le coût de la formation peut être en partie pris en charge par le FAFSEA. Dans ce cas, nous consulter.

Porteurs de projet en phase d'installation : Les porteurs de projet peuvent bénéficier d'une prise en charge par le fonds VIVEA. Pour cela, une attestation d'éligibilité doit être demandée à la Chambre d'Agriculture de votre département. Merci de joindre l'original de cette attestation à votre bulletin d'inscription.

Crédit d'impôt : Si vous êtes au réel, vous pouvez couvrir une partie de vos frais grâce au crédit d'impôt à la formation. Pour vos heures passées en formation vous pouvez bénéficier aussi d'une prise en charge partielle du coût de votre remplacement.

Modalités :

- Une attestation de participation sera remis au stagiaire à la fin de la formation + habilitation.

- Mode d'évaluation : fiche d'autoévaluation + test d'habilitation.